

FICHE UTILE : Inscription Stop 'n GO

Cassandra Joly
chef de projet mobilité

cassandra.joly@plainedelain.fr

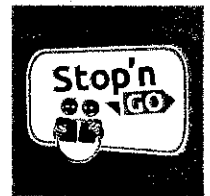


1580 avenue des Bergeries
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
01150 Saint-Vulbas
Tél. +33 (0)4 74 46 54 19
Fax +33 (0)4 74 61 51 01
www.plainedelain.fr

Stop 'n GO est un réseau d'auto-stop organisé. Piétons et automobilistes peuvent s'inscrire gratuitement pour partager leur trajet. L'inscription au réseau permet de sécuriser le système en identifiant les membres.

Le réseau est organisé sous forme de lignes d'auto-stop et les arrêts sont matérialisés par des panneaux d'arrêt Stop 'n GO.

Plus flexible que le covoiturage, la mise en relation entre piéton et automobiliste se fait spontanément au bord de la route en fonction des destinations et des disponibilités.



Inscription :

Les personnes s'inscrivent directement en ligne sur https://huit.re/stop_n_go ou auprès d'un point relais. Le kit de membre est remis en point relais.

- 1) Vérifier que la personne soit inscrite ou bien l'inscrire sur le site internet
- 2) Faire signer la charte avant de remettre le kit de membre (laisser la charte dans le kit)
- 3) Remettre le kit de membre et faire remplir la carte de membre

Régulièrement, l'animatrice mobilité passera récupérer les chartes signées et réapprovisionner le stock de kits de membres.

Sur la Dropbox, vous trouverez tous les fichiers et liens utiles pour communiquer et gérer les inscriptions à Stop 'n GO en utilisant ce lien : <https://huit.re/dropbox-stopNgo>

Kit de membre :

Il est composé d'une pochette plastique comprenant :

- Des chartes à faire signer
- Une pancarte pour indiquer sa destination (piéton)
- Un macaron pour pare-brise (conducteur, à coller depuis l'intérieur du véhicule)
- Une carte de membre

L'emplacement exact de chaque arrêt Stop 'n GO est disponible sur la carte interactive disponible sur : www.plainedelain.fr/mobilité

COVOITURAGE & STOP'N GO
DU NOUVEAU POUR VOUS
RENDRE AU BOULOT.



FAQ Stop 'n GO

Faut-il payer pour l'autostop ?

L'inscription est gratuite pour tous les membres Stop 'n GO et le principe est le même que pour l'auto-stop traditionnel, il n'y a donc pas d'échange d'argent. Dans le cas où l'auto-stop se transforme en covoiturage régulier, il est toujours possible de se mettre d'accord sur une participation financière.

Qui peut s'inscrire au réseau Stop 'n GO ?

Tout le monde, à partir de 18 ans ! Il est possible d'utiliser le réseau pour des trajets réguliers ou ponctuels, de façon flexible.

Peut-on s'inscrire si on n'a pas de voiture ?

Oui ! Pour que Stop 'n GO fonctionne, il faut des automobilistes et des piétons. En s'inscrivant, on vous remet un kit qui vous permet d'être piéton et automobiliste.

Doit-on respecter les arrêts et les lignes ?

Les arrêts et lignes sont créés pour simplifier et rassurer sur la pratique de l'autostop. L'automobiliste qui s'arrête amène le piéton aussi loin que possible mais il n'est pas tenu de faire un détour pour son passager. Le piéton sait donc qu'il lui faudra peut-être plusieurs étapes et marcher un peu pour arriver à sa destination. On conseille de bien s'expliquer sur le trajet que l'on fait pour éviter tout malentendu.

Enfin, piéton et automobiliste doivent choisir un lieu d'embarquement et de dépose qui ne gêne pas la circulation.

Peut-on utiliser Stop 'n GO sans être inscrit ?

Vous êtes libre de monter ou non dans la voiture d'une personne qui ne fait pas partie du réseau, de même qu'en tant que conducteur, vous pouvez vous arrêter prendre un piéton qui n'est pas membre. Si c'est le cas, profitez-en pour lui parler de Stop 'n GO !

Dans tous les cas, vous êtes toujours libres de proposer / accepter un trajet, ou non.

Comment utiliser les arrêts en tant que piéton ?

Après inscription, rendez-vous à un panneau d'arrêt Stop 'n GO avec votre carte de membre et votre pancarte pour indiquer votre destination. Mettez bien votre pancarte en évidence pour les automobilistes et abordez votre plus beau sourire !

Comment utiliser Stop 'n GO en tant que conducteur ?

Après inscription, collez votre macaron sous le pare-brise de votre véhicule et laissez votre carte de membre dans votre voiture. Si vous croisez un auto-stoppeur sur votre route qui va dans votre direction, vous pouvez vous arrêter pour lui proposer de partager le trajet avec vous.

C'est quoi VAP ?

VAP signifie Voiture A Partager, c'est le réseau d'auto-stop organisé en Nord-Isère. Stop 'n GO et VAP forment désormais un seul et même réseau unifié entre la ligne PIPA-Loyettes-Pont de Cheruy – La Balme les Grottes. Une inscription dans un réseau vaut pour l'autre.

COVOITURAGE & STOP'N GO
DU NOUVEAU POUR VOUS
RENDRE AU BOULOT.



plaine
Parc industriel
de l'ain